



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Abeilles: Haute-Marne

Question écrite n° 36018

Texte de la question

M Guy Chanfrault appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur l'inquietude croissante des apiculteurs haut-marnais devant la mortalite des abeilles au moment de l'epandage des produits phyto-sanitaires necessaires a l'agriculture ou a la sylviculture. Il lui demande donc ou en sont les etudes engagees sur ce dossier par son departement ministeriel et s'il entend faire en sorte que l'arrete du 25 fevrier 1975 soit effectivement applique.

Texte de la réponse

Reponse. - L'application des pesticides a usage agricole peut entrainer des mortalites importantes d'abeilles, en l'absence de mesures preventives. Afin de preserver le role des abeilles dans les productions vegetales et d'eviter des degats potentiels pour l'apiculture, la France s'est progressivement dotee d'une reglementation rigoureuse de prevention des effets nefastes des pesticides a leur egard. Le ministere de l'Environnement participe actuellement au financement de travaux de recherche sur l'impact des pesticides sur les abeilles, en particulier en ce qui concerne les effets a long terme ou indirects non pris en compte par la reglementation actuelle. Ces travaux sont en cours d'engagement et leurs resultats ne seront disponibles que dans deux ans environ. Les services locaux du ministere de l'agriculture, notamment les services de la protection des vegetaux, controlent l'application des dispositions relatives a la protection des abeilles de l'arrete du 25 fevrier 1975 modifie.

Données clés

Auteur : [M. Chanfrault Guy](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36018

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 415

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1658